

La coopération éducative franco-iraniennne au prisme de la révolution islamique

ARTHUR BERTUCAT

Résumé

Entre 1970 et 1979, la France mène en Iran une politique de coopération culturelle et éducative ambitieuse qui vise en priorité à réimplanter la langue française dans le système éducatif iranien. Les multiples projets lancés durant cette décennie se heurtent cependant à l'émergence des contestations sociales qui vont mener à la Révolution islamique. Dans un contexte de dégradation des relations politiques et diplomatiques entre la France et l'Iran entre 1980 et 1983, la coopération culturelle, scientifique et éducative est d'abord envisagée comme un canal de communication entre les deux pays, avant d'être progressivement démantelée. Certains acteurs (chercheurs, universitaires, etc.) parviennent cependant à conserver des relations interpersonnelles qui seront des prémisses au rétablissement des relations culturelles officielles dès 1986.

Mots-clés : Iran – Relations Internationales – Diplomatie – Coopération culturelle – Éducation.

Abstract

Franco-Iranian Educational Cooperation in the Context of the Islamic Revolution

Between 1970 and 1979 in Iran, France led an ambitious policy for cultural and educational cooperation, which firstly aimed at bringing the French language back into the Iranian school system. During this decade, several projects were initiated, but they never came to fruition as the social protests which eventually led to the Islamic Revolution emerged. Thereafter, political and diplomatic relationships between France and Iran deteriorated. Between 1980 and 1983, cultural, scientific and educational cooperation were progressively dismantled, after firstly being mainly considered as a communication channel between both countries. Nonetheless, several stakeholders (researchers, academics, etc.) maintained interpersonal connections, which paved the way for the reinstatement of official cultural relationships from 1986 onwards.

Keywords: *Iran – International Relations – Diplomacy – Cultural cooperation – Education.*

« La Commission constate la quasi-disparition de l'enseignement du français dans les établissements secondaires iraniens¹ ». C'est en ces termes que s'ouvre la première commission mixte franco-iranienne qui s'est tenue à Paris les 27 et 28 octobre 1970². Le français est alors la troisième langue étrangère enseignée (en nombre d'élèves) en Iran, loin derrière l'anglais et l'arabe³. Le basculement des influences françaises et anglo-saxonnes s'est opéré durant la Seconde Guerre mondiale. Si le règne de Reza Shah Pahlavi (1925-1941) est considéré comme l'apogée de la présence française en Iran, le modèle de formation de l'éducation secondaire en Iran allant jusqu'à se calquer sur celui du lycée français, la période qui suit, entre 1941 à 1960, est un temps de déclin et de retrait de la présence, de la culture et de la langue française au sein de la société iranienne. Au début des années 1960, la langue française n'est plus enseignée que dans les établissements franco-iraniens et au sein de quelques universités.

Une crainte majeure se trouve au cœur de la diplomatie culturelle française après la Seconde Guerre mondiale : celle d'être marginalisée de la scène internationale. En Iran, il en résulte un sentiment d'urgence, la nécessité d'un retour rapide de la France au premier plan d'un point de vue éducatif et culturel. Ce sentiment est exacerbé par le souvenir d'un âge d'or

¹ Le présent article est issu d'un mémoire réalisé dans le cadre d'un Master 2, sous la direction de Laurence Badel, « Diplomatie culturelle et coopération éducative française en Iran au prisme de la révolution islamique, 1973-1986 », soutenu en 2018 à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne. Il me faut remercier spécialement M. Bernard Hourcade, qui m'a accompagné dans mes recherches et m'a permis de travailler sur les archives de l'Institut Français de Téhéran durant la période où il le dirigeait (1978-1983).

² AMAE, DGRCSST, 346BSG, vol. 212, Procès-verbal de la commission mixte de coopération culturelle, scientifique et technique franco-iranienne qui s'est tenu à Paris les 27 et 28 octobre 1970, 3 novembre 1970, p. 3.

³ AMAE, DGRCSST, 346BSG, vol. 212, note sur la diffusion de la langue française, note préparatoire pour la commission mixte d'octobre 1970.

de la présence culturelle française sous le règne de Reza Shah (1925-1941).

L'enjeu de mes recherches est de s'interroger sur la non-concordance des temporalités politique et culturelle de la révolution islamique. La coopération culturelle franco iranienne est un objet d'étude qui permet d'interroger l'autonomie ou tout du moins les spécificités d'une chronologie culturelle de la révolution et ses conséquences sur les relations avec la France. Cette approche permet d'enrichir l'étude politique de la révolution.

Pour mener cette réflexion, la problématique centrale a été la suivante : de quelle manière la diplomatie culturelle et la coopération éducative française tentent-elles de faire face aux prémices de la révolution puis à ces conséquences ?

L'espoir déçu d'une renaissance

La reconquête de l'enseignement primaire et secondaire

En 1970, le français n'est plus enseigné dans le cycle primaire des établissements iraniens. Au niveau secondaire, si le choix de la langue étrangère est théoriquement laissé aux établissements, en pratique seul l'anglais est enseigné. En 1970, sur un effectif d'environ un million d'élèves du secondaire, seuls 773 apprennent le français⁴. Le renouvellement générationnel des Iraniens francophones et francophiles n'est donc plus assuré. Les perspectives de coopération éducative dans le cadre de l'enseignement supérieur sont dès lors très restreintes.

Face au constat d'une disparition de la langue et de la présence française dans les établissements et dans la société iranienne, les diplomates

⁴ AMAE, DGRCST, SDEC, SDEFE, 346BSG, vol. 217, note sur la place du français dans les établissements nationaux en Iran, 1973, p. 2.

souhaitent agir rapidement et mettent en avant « la grande ferveur⁵ » du peuple iranien pour le français. Cette stratégie de reconquête s'appuie sur les relations privilégiées entretenues avec l'élite iranienne : « la Cour, la plupart des ministres du gouvernement actuel et la grande majorité des élites cultivées sont de formation française ou, à tout le moins, francophones⁶. » Elle oublie cependant que cette génération date de l'avant-guerre et ne représente pas les forces vives de la population iranienne.

La première moitié de la décennie 1970 est marquée par un plan d'action de grande envergure, élaboré en concertation avec les interlocuteurs iraniens, et aboutissant lors de la signature de l'accord culturel franco-iranien du 7 novembre 1973. Le gouvernement iranien s'engage par exemple à augmenter l'effectif des professeurs de français dans les établissements nationaux, à améliorer leur formation dans les universités iraniennes et à promouvoir l'utilité sociale de la langue⁷. Ces mesures visent en priorité le retour du français dans les établissements primaires et secondaires iraniens, pour assurer le renouvellement générationnel des étudiants francophones.

Une stratégie qui se heurte à un contexte national défavorable

Force est de constater que deux ans plus tard, lors de la commission mixte franco-iranienne de janvier 1975, aucun de ces objectifs n'est atteint. Or, le rétablissement du français au sein de l'enseignement primaire et secondaire est préalable à toute autre mesure visant l'enseignement

⁵ AMAE, DGRCSST, 346BSG, vol. 212, note sur la diffusion de la langue française, note préparatoire pour la commission mixte d'octobre 1970.

⁶ AMAE, DGRCSST, 1610INVA, vol. 262, note sur les relations culturelles et techniques entre la France et l'Iran, avril 1973, p. 1.

⁷ AMAE, DGRCSST, 346BSG, vol. 210, Accord culturel entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement Impérial de l'Iran, signé à Téhéran le 7 novembre 1973.

supérieur ou la recherche. Sans cela, il est impossible de former de nouveaux professeurs de français dans les Écoles normales iraniennes, de revaloriser le niveau des licences de français dans les universités iraniennes et d'obtenir des étudiants disposant d'un niveau suffisant de langue.

Si les interlocuteurs iraniens dans l'administration centrale sont toujours présentés comme favorables aux ambitions françaises, l'accord de 1973 se concrétise dans des recommandations aux établissements qui sont rarement appliquées. Les mesures de revalorisation du français ne sont pas expliquées aux acteurs locaux – professeurs et directeurs d'établissements – qui demeurent peu proactifs dans leur application.

Le contexte social et la crise du système éducatif iranien, qui apparaît réservé à l'élite, sont peu propices à la mise en place de ces réformes⁸. Le « firman⁹ » du 23 février 1974 tente de répondre aux revendications de la population en imposant la gratuité de l'ensemble des établissements privés, fragilisant ainsi l'implantation francophone. Les écoles dirigées par l'Alliance israélite universelle, qui accordent une place privilégiée à la langue française et représentent environ 3 500 élèves en 1973¹⁰, voient leur autonomie remise en cause : un comité de gestion comprenant des représentants du ministère de l'Éducation est mis en place. Au fur et à mesure de la décennie 1970, les autorités iraniennes seront de plus en plus hésitantes à s'engager publiquement pour le renouvellement de la langue et de la culture française.

L'université de Hamadan : un projet moteur qui peine à se concrétiser

⁸ Ehsan Naraghi, *Enseignement et changements sociaux en Iran du VII^e au XX^e siècle*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1992, p. 140-150.

⁹ Décret royal.

¹⁰ AMAE, DGRCSST, 1610INVA, vol. 262, note sur la coopération culturelle et technique franco-iranienne et notes annexes I et II, 28 août 1973.

La coopération éducative se tourne également vers l'enseignement supérieur iranien, par le biais d'un projet présenté par les diplomates comme « l'élément moteur de notre coopération culturelle¹¹ » : la création de l'université scientifique franco-iranienne de Hamadan, prévue par l'accord du 26 février 1973. Le Département de la coopération culturelle de l'ambassade entend centrer sa stratégie sur cet établissement, pour en faire son implantation principale dans le paysage éducatif iranien. Ce projet répond à deux attentes du gouvernement iranien : la formation de techniciens initiés aux méthodes françaises et le déploiement de son offre universitaire dans un contexte de contestation sociale émergente¹².

Ce projet va connaître de multiples retards. Alors que son ouverture est initialement prévue en 1976, la mise en œuvre du projet se heurte à des difficultés financières, matérielles et pédagogiques¹³. Il souffre surtout d'une redéfinition constante de ses objectifs, de sa structure et de ses programmes. Par exemple, en juin 1977, la délégation iranienne annonce l'ouverture de filières d'enseignement en persan et en anglais, alors que le projet avait toujours été centré sur la langue française¹⁴.

Malgré l'accumulation des retards et des obstacles, les responsables français refusent de remettre en cause le projet, toujours considéré comme l'élément principal de la stratégie de coopération, notamment en termes de dépenses consenties : un quart de l'enveloppe du service culturel de l'ambassade y est consacré en 1977¹⁵. L'ampleur initiale du projet est

¹¹ AMAE, DGRCST, 1610INVA, vol. 262, note sur la coopération culturelle et technique franco-iranienne, rédigé par Pierre Laurent, envoyé à la DAP, 28 août 1973.

¹² Ehsan Naraghi, *Enseignements et changements sociaux...*, *op.cit.*, p. 167.

¹³ AMAE, DGRCST, 346BSG, vol. 217, note a. s. relations interuniversitaires, 1976.

¹⁴ AMAE, DGRCST, 346BSG, vol. 217, Relevé des conclusions à l'issue de la mission effectuée à Montpellier par les vice-recteurs de l'UBAS, 15 avril 1977.

¹⁵ AMAE, DGRCST, 346BSG, vol. 213, note a. s. commission mixte franco-iranienne, juin 1977.

cependant réévaluée : « Il ne s'agira certainement pas du projet grandiose auquel on avait pensé, la première installation sera plutôt précaire¹⁶ ». C'est ainsi l'ensemble du projet de coopération, organisé autour de cette université, qui est remis en cause.

Un changement de paradigme à partir de 1976

Face aux difficultés qui s'accumulent, les diplomates français opèrent progressivement une redéfinition des objectifs de la coopération éducative. Trois nouveaux objectifs émergent : la primauté de la coopération scientifique et technique, la recherche de la rentabilité économique des actions mises en place, et la rationalisation des projets, souvent mal coordonnés, et qui ont connu « un phénomène de prolifération anarchique¹⁷ ».

Les accords interuniversitaires sont par exemple multipliés. Ils sont au nombre de 6 en 1976, dont celui entre la Faculté technique de l'université de Téhéran et l'École nationale des Ponts et Chaussées. Ces jumelages comprennent des échanges de documentation, l'accueil d'étudiants boursiers et de professeurs en tant que stagiaires, la formation de techniciens de laboratoires et la conduite de projets de recherche en commun. Un rapprochement entre entreprises françaises et établissements iraniens est également favorisé.

Faire face à la révolution

Le réseau éducatif face à la nationalisation

¹⁶ AMAE, DGRCSST, 346BSG, vol. 217, note a. s. Relations interuniversitaires, 1976.

¹⁷ AMAE, DGRCSST, 1610INVA, vol. 262, n° 1318, a. s. Rapport d'activité pour l'année 1976-1977 dans le domaine des relations culturelles, scientifiques et techniques, rédigé par René de Saint-Légier, 8 juillet 1977, p. 7.

Les établissements étrangers sont un point de crispation entre la société iranienne et le pouvoir impérial depuis le début des années 1970. Ils sont présentés par certains agitateurs comme des avant-postes de l'impérialisme occidental¹⁸. Ils sont au cœur de l'attention, et tout débordement risque d'être instrumentalisé. Or, dans un contexte de crise économique et sociale qui prend de l'ampleur au milieu de la décennie 1970¹⁹, les enseignants sont particulièrement touchés et revendiquent une réévaluation de leurs salaires.

Le cas du lycée franco-iranien Razi est à ce titre très intéressant, du fait de sa gestion mixte. Toute décision relative à l'augmentation des frais de scolarité ou des traites des professeurs doit faire l'objet d'un consensus entre trois instances : la Mission laïque française qui dirige l'établissement, le ministère de l'Éducation nationale iranien et l'association des parents d'élèves. Ces derniers sont donc à la fois juges et partis, rendant d'autant plus difficile la prise de décision budgétaire²⁰. À partir de 1978, les enseignants iraniens multiplient les grèves et les revendications. Leurs revendications vont être progressivement reprises par le gouvernement iranien pour justifier la nationalisation de l'établissement.

Suite à la prise d'otage des diplomates américains le 5 novembre 1979, les autorités françaises rapatrient le personnel coopérant en France. La communauté française ne compte plus que 250 membres en Iran au 1^{er} janvier 1980, alors qu'elle avait atteint un maximum de 7000 individus²¹. Le ministère de l'Éducation nationale va faire pression tout au long du premier semestre 1980 pour le retour des coopérants français : en cas de retard dans la prise de poste, des professeurs de nationalité iranienne seront engagés pour les remplacer. L'ambassade doit ainsi arbitrer entre la

¹⁸ Ehsan Naraghi, *Enseignements et changements sociaux...*, *op.cit.*, p. 140-150.

¹⁹ Pour une analyse détaillée, lire le chapitre « La crise économique » dans Chahpour Haghghat, *L'Iran, la révolution islamique*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1989, p. 10-11.

²⁰ AMAE, DGRCSST, 1610INVA, vol. 263, Difficultés au lycée Razi, 25 mai 1978.

²¹ AMAE, DGRCSST, 1610INVA, vol. 263, télégramme, 1^{er} janvier 1980.

sécurité des coopérants et la sauvegarde du lycée. Même avec le retour de certains professeurs, les revendications salariales se poursuivent et le lycée multiplie les périodes de fermeture. Cette situation va servir d'argument pour la nationalisation du lycée : l'absence momentanée d'un grand nombre de professeurs français a été vue comme une « attitude inamicale », une forme de sanction culturelle imposée par la France. Il s'agirait d'une réponse culturelle à des tensions d'ordre politique. Cette assimilation des domaines culturel et politique est considérée comme une entorse à la convention de 1962, forçant ainsi sa rupture unilatérale par les Iraniens²².

Conserver une présence en contexte hostile

La révolution islamique signe en réalité la fin officielle d'une coopération institutionnelle déjà au point mort. Confrontées à la marginalisation de leur réseau éducatif, qui est composé des établissements scolaires, des centres culturels et des organes du service culturel de l'ambassade, les autorités françaises tentent de maintenir une présence minimale. La coopération se recentre alors sur l'Institut français de Téhéran (IFT) et ses cours de français.

Les relations culturelles franco-iraniennes, jusqu'au déclenchement de la guerre Iran-Irak, voient se succéder des moments de crispation et des périodes d'accalmie. Le secteur culturel est alors un canal important de discussion entre les deux parties. Par exemple, le ministère iranien des Affaires étrangères prend contact avec l'attaché culturel français en avril 1981 pour discuter de l'envoi en France d'un groupe d'étudiants pour compléter leurs formations en médecine, agronomie et ingénierie. Cette demande témoigne, selon l'ambassadeur Guy Georgy, d'un pragmatisme du gouvernement face à la formation de certains cadres techniques, et de la reconnaissance que l'Iran ne dispose pas des infrastructures pour mener

²² AMAE, DGR CST, 1610INVA, vol. 263, n° 0695, Lycée Razi, 14 juin 1980, Raoul Delaye.

ces formations²³. Le pragmatisme de certains acteurs individuels montre que la révolution islamique n'est pas pensée par tous les acteurs comme une rupture nette, aux bornes définies, aussi bien politique que culturelle, entre l'Iran et les pays occidentaux.

Certains officiels iraniens tentent aussi d'entrer en contact avec les autorités culturelles françaises, même si ces initiatives demeurent peu nombreuses et discrètes. Javad Mansouri, sous-secrétaire d'État pour les affaires culturelles et consulaires demande l'organisation d'une réunion avec le directeur de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCST) en avril 1983²⁴. Ces initiatives révèlent certaines dissensions au sein du pouvoir iranien quant à la conduite à adopter vis-à-vis des relations culturelles avec les puissances étrangères.

Néanmoins, les mesures de répression culturelle se lient aux mesures politiques. Le renforcement du soutien français au régime de Saddam Hussein en juillet 1983²⁵ entraîne en représailles la fermeture de l'agence consulaire et de l'Institut français de Téhéran²⁶. L'Institut français de recherche en Iran (IFRI) est contraint de fermer en décembre 1983.

Une étude centrée autour de cet institut durant la période 1983-1986 révèle, malgré sa fermeture, la pérennité des relations entre certains acteurs du monde culturel, universitaire et politique.

²³ AMAE, DGRCST, 1610INVA, vol. 264, n° 0264, Formation des boursiers du gouvernement iranien, 29 avril 1981, Guy Georgy.

²⁴ AMAE, DGRCST, 2160INVA, vol. 59, n° 15534, Séjour à Paris du sous-secrétaire d'État pour les affaires culturelles et consulaires, 11 avril 1983, Jean Perrin.

²⁵ Florence Hellot-Bellier, *France – Iran. Quatre cents ans de dialogue*, Louvain, Peeters, coll. « Cahiers de Studia Iranica », 2008, p. 400.

²⁶ AMAE, DGRCST, 2160INVA, vol. 59, n° 576, Durcissement iranien à l'égard de la France, 11 juillet 1983, Jean Perrin.

Une diplomatie de chercheurs ?

Lors de mes recherches, j'ai formulé l'hypothèse suivante : la désagrégation du réseau culturel et éducatif de la diplomatie française en Iran a entraîné l'apparition de nouveaux acteurs et de nouveaux modes de coopération transnationaux, notamment grâce aux relations interpersonnelles entre chercheurs. Cette hypothèse s'est trouvée en partie validée, même s'il a fallu réévaluer l'importance réelle de ces canaux de communication.

Lors d'une réunion du conseil scientifique de l'IFRI en janvier 1982, alors que l'autorisation est donnée par le ministère de reprendre les travaux de recherche en Iran, les chercheurs estiment qu'ils sont bien insérés localement, qu'ils encourent moins de risques que les autres étrangers et que leur action pourrait se révéler utile à long terme pour renouer des relations avec l'Iran²⁷.

Les chercheurs de l'IFRI vont participer au dialogue entre les autorités des deux pays. Jean Perrot, archéologue et directeur de la Direction archéologique française en Iran (DAFI), sert d'intermédiaire pour l'organisation d'une réunion de travail officieuse entre la direction du CNRS et M. Hojjat, vice-ministre de la culture, en 1982²⁸. Mais ce n'est qu'en 1985-1986 qu'un nouveau réseau d'acteurs iraniens appelant au rétablissement des relations culturelles avec la France émerge, avec des figures comme Nasrollah Pourjavadi, directeur de l'Office des publications universitaires. Ce dernier publie un article dans la revue *Nachr-e Danech* (*Propagation de la Science*), dans le numéro de novembre-décembre 1985, intitulé « La domination de l'anglais et l'affaiblissement des autres langues ». Il y écrit :

²⁷ AMAE, DGR CST, 2160INVA, vol. 60, n° 196, note pour le cabinet du ministre, 26 janvier 1982, Philippe Guillemin.

²⁸ AMAE, DGR CST, 2160INVA, vol. 60, n° 283/82, Relations scientifiques avec l'Iran, 13 septembre 1982, Bernard Hourcade.

« Certains penseront peut-être que l'affaiblissement de la langue française nous rendra plus indépendant sur le plan culturel, économique et politique. Cela est complètement erroné car l'affaiblissement de la langue française n'implique pas le renforcement de notre langue. Il ne faut pas croire que plus la langue française reculera en Iran, plus les langues persane ou arabe prendront sa place. La langue qui a pris la place de la langue française – et qui la prendra de plus en plus – est l'anglais. [...] Cela signifie davantage de dépendance culturelle et économique envers des pays anglophones à la tête desquels se trouvent les USA²⁹. »

Ainsi, une voix politique prend publiquement position en faveur d'une réaffirmation de l'influence française en Iran, afin de contrer l'influence de la culture anglo-saxonne. À partir de 1986, différents projets de coopération culturelle vont être mis en place, mais toujours avec difficultés.

En conclusion, la coopération culturelle franco-iranienne passe par différentes étapes. Elle prend les traits d'une politique volontariste de réaffirmation de la présence française, mais ne parvient pas à s'ancrer dans la société iranienne en raison de son manque d'adaptation à un contexte nouveau, et à l'hostilité à laquelle elle fait face dans les années précédant la révolution. L'ensemble du réseau de coopération culturelle est progressivement fermé à partir de 1979, et ne perdurent dans les années 1982-1986 que des canaux de communication interpersonnels entre chercheurs et universitaires.

²⁹ AMAE, DGRCS, 2160INVA, vol. 59, « La domination de l'anglais et l'affaiblissement des autres langues », 25 janvier 1986, N. Pourjavadi.